

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020

portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

## CONSTITUTIONS

FC06383

Par acte SSP du 31/05/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

**FLAMA**

Siège social : N°1 Avenue de l'EUROPE, MARINES III 97118 ST FRANCOIS

Capital : 1.000€

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location et la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Gérant : Mme CANNIZZARO ALEXANDRA, Section TRAZEL- RN4- 97118 ST FRANCOIS.

Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06384

Par acte SSP du 05/05/2021 il a été constitué une SASU dénommée :

**LYMATAJE**

Siège social : 1087 Route de Barthélémy, Villa PYRAME 97128 GOYAVE

Siège : JML+2T

Capital : 1.000€

Objet : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers

Achat et vente de pièces détachées et de véhicules ;

Location véhicules courte et longue durée ;

Rémorquage de véhicule ;

Négoce ;

Epaviste.

Service immatriculation.

Président : M THOMAS LYDIA, 1087 ROUTE DE BARTHELEMY 97128 GOYAVE.

Directeur Général : M THOMAS JEAN MARC, 1087 ROUTE DE BARTHELEMY 97128 GOYAVE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASSE TERRE

## MODIFICATIONS

FC06387

### ALL EASY ICE

**SASU au capital de 100€.**

**Siège social : Blonval**

**97118 ST FRANCOIS.**

**RCS 884 362 377 POINTE À PITRE.**

L'associé unique, en date du 03/02/2020, a décidé de :

- étendre l'objet social aux activités de : Location de matériel btp avec chauffeur. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

FC06385

### CBA

**Société à responsabilité limitée**

**au capital de 68 600 euros**

**Siège social : 1 731 chemin**

**Hauteurs Lézarde 97170 PETIT BOURG**

**808 434 757 RCS POINTE A PITRE**

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associée unique a nommé M. Nicolas DIOT, demeurant 6 Chemin du Relais de Poste 33 240 CADILLAC EN FRONSAIS, et M. Benoît MONDIET, demeurant 32 rue Buffon 33 000 BORDEAUX, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée et ce à compter du 30 juin 2021, en remplacement de Monsieur Philippe GAUDRIE, démissionnaire et a décidé d'ôter son nom de l'article 18 des statuts.

Pour avis - La Gérance

FC06386

### Société KARUNEA

**société civile au capital de 800 euros,**

**siège social : Lotissement les Jardins de Raiffer Lieu-dit Raiffer,**

**97122BAIE-MAHAULT,**

**RCS POINTE A PITRE 821 075 769**

Par décision d'AGE en date du 21 juin 2021, il a été constaté la réduction de capital social de la société de 200 euros, pour être ramené à 800 euros, par voie de rachat par la société de 20 parts sociales.

## DISSOLUTIONS

FCI00504

Selon procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la SCI BRIGITTE WINTER DURENNEL dont le siège est situé 23 rue François Arago 97110 POINTE A PITRE immatriculée au RCS sous le numéro 398 160 093 en date du 31 Mars 2020, les associés ont :

- décidé de la dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour-là, le siège social de la liquidation étant fixé chez Madame Brigitte WINTER-DURENNEL, 1B Lotissement Les Hauts de la Gripière, 97170 PETIT BOURG

- nommé en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation Madame Brigitte WINTER-DURENNEL, qui a accepté, demeurant au siège social de la liquidation, et mis fin aux fonctions gérante de celle-ci à compter de ce jour-là, le liquidateur représentant la société au cours de la liquidation et disposant des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission.

Pour avis

FC06382

### MQ & BLC ASSOCIES

**SCI au capital de 1.000€.**

**Siège social : 302 IMM LESORCHIDÉES**

**97190 LE GOSIER.**

**RCS 851 556 969 POINTE À PITRE**

L'AGO du 25/06/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/06/2021, nommé liquidateur M VALERO Alain, section saint jacques 97118 ST FRANCOIS et fixé le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au Section saint jacques 97118 ST FRANCOIS. L'AGO du 25/06/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 25/06/2021. Radiation au RCS de POINTE À PITRE.

## DIVERSS

FC06390

### SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE SKY

**C/° Mr Jean-Marie GRANDISSON**

**Chemin des Acacias Section Burat**

**97180 SAINTE-ANNE**

**SCEA au capital social de 1.000,00 €**

**SIREN N° 508 526 043**

Par Jugement du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre en date du 31 Mai 2021, assorti de l'exécution provisoire, la dissolution de la SCEA SKY a été prononcée, et la SELARL BCM prise en la personne de Maître Eric BAULAND, sise Immeuble Marina Center - Blanchard - 97190 GOSIER, a été désignée en qualité de Liquidateur Légal

Pour avis le Liquidateur Légal

## MARCHÉ PUBLIC

FC06391



PETIT-BOURG

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

### AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE PETIT- BOURG

#### Prescription de la modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté en date du 7 juin 2021, le maire de la Ville de Petit-Bourg a prescrit la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Petit-Bourg.

Le projet de modification doit permettre :

- La suppression l'emplacement réservé n° 14 à Mahault ;

- La modification du zonage du parc de Valombreuse et du centre équestre (passage de N à Nt) en compatibilité avec les orientations du SAR ;

- L'intégration, aux annexes du dossier de PLU approuvé, des documents produits postérieurement à savoir : - L'inventaire des constructions bâties en zone agricole - Le Schéma Directeur d'Assainissement

Le projet de modification simplifiée n°1 sera soumis à la concertation pendant 1 mois en Mairie, par le biais de la mise à disposition du public d'un registre en vue de la consignation des observations.

Les modalités de mise à disposition du public seront fixées par délibération du Conseil Municipal.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie pendant un mois.

**Vous désirez  
feuilleter notre  
revue dès  
le vendredi matin ?**

**Abonnez-vous  
en ligne !**

**24 H / 24**

**7 jours sur 7**

**www.leprobant.fr**

**Paiement en ligne  
sécurisé**

**Une annonce légale à publier en  
Guyane ?**

**Saisissez la en ligne !**

**24 H / 24 7 Jours / 7**

**Votre attestation immédiatement  
dans votre boîte mail  
 Paiement sécurisé**

**www.lapostille.fr**

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)